

Candidater à une mobilité
d'études à l'international



2017/2018

FACULTÉ
D'ÉCONOMIE

Bureau des Relations Internationales

La mobilité d'études ou de stage, en Europe comme hors-Europe, est une réelle opportunité qui vous permettra de vous initier à de nouveaux sujets d'étude, de découvrir un pays, sa culture, d'approfondir vos compétences linguistiques, de clarifier votre projet personnel et professionnel, mais aussi d'améliorer votre employabilité !

Table des Matières

1.	<u>Conditions pour postuler à une mobilité</u>	<u>3</u>
2.	<u>Où partir ?</u>	<u>3</u>
3.	<u>Comment financer votre année de mobilité ?</u>	<u>4</u>
4.	<u>La sélection</u>	<u>5</u>
5.	<u>Après la sélection</u>	<u>6</u>
6.	<u>Vos démarches auprès du BRI</u>	<u>6</u>
	> L'inscription en ligne – MoveOnline.....	6
	> Le Learning Agreement – Contrat d'Etudes.....	6
	> La Protection Sociale.....	7
7.	<u>Démarches auprès de l'université partenaire</u>	<u>8</u>
	> L'Application Form.....	8
	> Le Logement.....	8
8.	<u>Récapitulatif d'une candidature</u>	<u>8</u>
9.	<u>Contacts</u>	<u>9</u>

1. Conditions pour postuler à une mobilité

Afin de postuler à une mobilité internationale, vous devez remplir certaines conditions:

- Avoir effectué au moins une année d'études à la Faculté d'Economie ;
- Justifier d'un projet académique cohérent (relevés de notes) ;
- Ne pas avoir effectué une mobilité au cours du même cycle d'études ;
- Répondre aux exigences relatives aux compétences linguistiques requises.

En début d'année universitaire (fin septembre à début octobre), rendez vous au Bureau des Relations Internationales (bureau C113) afin de discuter de votre projet de mobilité, vous renseigner sur les universités partenaires et les différents programmes d'échange, et retirer une fiche de candidature.

2. Où partir ?

La Faculté d'Economie bénéficie d'un réseau de plus de 80 universités partenaires réparties dans une trentaine de pays à travers le monde.

- Des partenaires en Europe, dans le cadre du programme Erasmus + ;
- Des partenaires au Canada, dans le cadre du programme BCI ;
- Des conventions de coopération inter-universitaires en Amérique Latine ;
- D'autres programmes d'échange : Erasmus Mundus, Avempace III (Moyen-Orient), Metallic II (Afrique du Nord), etc.

La liste de nos universités partenaires est disponible sur le site de la Faculté, onglet INTERNATIONAL : economie.edu.umontpellier.fr/international/partir-a-linternational/

La liste de ces partenaires étant susceptible d'évoluer d'année en année, consultez-la en ligne ou rapprochez-vous du Bureau des Relations Internationales afin d'avoir la liste mise à jour.

Effectuer une mobilité internationale au cours de son cursus universitaire est une démarche personnelle. Il vous revient de vous renseigner sur les différentes destinations proposées :

- Langue d'enseignement ;
- Exigences linguistiques (score TOEIC, TOEFL, etc.) ;
- Logement ; Coût de la vie, etc...
- Système de tutorat ou de parrainage international ;
- Dates limites d'inscription, de début des enseignements

La Faculté d'Economie est un centre d'examen habilité pour le passage du TOEIC - Test Of English for International Communication. Vous pouvez vous renseigner sur les dates des sessions en visitant le site internet du Bureau des Relations Internationales (economie.edu.umontpellier.fr/international/toEIC), ou vous renseigner auprès de :

- Madame Joëlle ROUANET : joelle.rouanet@umontpellier.fr
- Madame Nathalie BONNAURE : nathalie.bonnaure@umontpellier.fr
- Mustapha GHACHEM : mustapha.ghachem@umontpellier.fr

3. Comment financer votre année de mobilité ?

Selon le cadre dans lequel s'inscrit votre mobilité et votre situation personnelle, plusieurs sources de financement existent :

- **Bourses Erasmus +**, spécifiques aux mobilités s'inscrivant dans le cadre du programme Erasmus + (mobilité en Europe uniquement);
- **Bourses de la Région**, réservées aux étudiants à partir du niveau L3 ;
- **Chèque Eurocampus**, réservé aux mobilités en Catalogne et îles baléares ;
- **Bourses AMI (bourses d'Aide à la Mobilité Internationale)**, réservées aux étudiants boursiers sur critères sociaux.

80% de ces bourses sont versées vers le mois de décembre (sous réserve de changements annuels), et 20% à la fin de votre mobilité, avec un versement aux alentours du mois d'octobre. **Un certain nombre de pièces administratives sont requises pour l'obtention de vos bourses** (Attestation de Fin de Séjour, Rapport d'activité, Relevés de Notes).

Au vu du calendrier de versement des bourses, vous devez anticiper et prévoir un financement en conséquence.

4. La sélection

Une sélection sera faite par la Faculté d'Economie une fois vos choix de destinations arrêtés et votre dossier de candidature complet.

Cette sélection aura lieu aux alentours du **mois de mars**.

L'ensemble du dossier de candidature devra être transmis au Bureau des Relations Internationales; la date limite du dépôt de dossier sera transmise aux étudiants ayant candidaté à une mobilité d'études à l'international.

La lettre de motivation devra mentionner votre niveau en langues selon le(s) pays envisagé(s), votre projet pédagogique et vos motivations à effectuer une année d'études en mobilité.

Les résultats de la sélection seront affichés devant le Bureau des Relations Internationales au cours du mois d'avril (date sujette à modifications).

Un dossier de candidature complet comprend

:

- CV (avec photo) ;
- Lettre de motivation en français et dans la langue du pays d'accueil (en anglais pour les pays de l'Est et les pays scandinaves, la Grèce et la Turquie) ;
- Copie du relevé de notes du baccalauréat ;
- Copies des précédents relevés de notes universitaires ;
- Diplômes d'aptitudes linguistiques (TOEIC, TOEFL, D.U., etc.) ;

ATTENTION : Pour les candidatures au programme BCI, ce n'est pas la Faculté d'Economie qui procède à la sélection des candidats, un calendrier différent, communiqué en cours d'année, devra être respecté !

5. Après la sélection

Une fois que votre destination vous sera attribuée, vous devrez **effectuer votre candidature sur le site internet de l'université partenaire le plus rapidement possible.**

Internet sera l'outil auquel vous aurez le plus recours : inscription, sélection des cours (pour établir votre Learning Agreement), logement, renseignements sur le pays d'accueil, communiquer avec l'université partenaire, etc.

La mobilité étant une démarche personnelle, vous êtes tenus de la préparer au mieux et de prendre des initiatives quant à son organisation.

Attention : *Soyez extrêmement attentifs aux exigences particulières et au calendrier de votre université d'accueil, veillez à respecter scrupuleusement leurs procédures, exigences et dates limites.*

6. Vos démarches auprès du BRI

- > **Contrat Etudiant original, copie de la carte étudiant et certificats de scolarité** à déposer

IMPORTANT: Vous devez impérativement vous réinscrire à la Faculté d'Economie avant votre départ.

- > **L'inscription en ligne – MoveOnline**

Vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne en suivant le cheminement suivant sur le site de l'UM :

ENT > INTERNATIONAL > Partir à l'étranger

Le MoveOnline est la de base données des Relations Internationales. Vous devez vous y inscrire après avoir été sélectionné par la Faculté d'Economie et qu'une destination vous ait été affectée.

Lorsque votre inscription est complète, vous devez imprimer et signer le formulaire, à déposer au Bureau des Relations Internationales (bureau C113) ou à transmettre par mail au BRI.

- > **Le Learning Agreement – Contrat d'Etudes**

Important : Il doit être validé par les 2 universités avant votre départ

Vous devez élaborer votre Learning Agreement sous la responsabilité de votre coordinateur péda- gogique à la Faculté d'Economie – Université de Montpellier, qui valide ou non le choix des cours que vous projetez de suivre pendant votre mobilité.

Etant donné que vous partez pour une année académique complète, vous devez établir 2 Learning Agreements (30 ECTS pour le premier semestre, 30 ECTS pour le second).

Notez que vous pouvez apporter des modifications à votre Learning Agreement après votre arrivée dans l'université d'accueil. Pensez à nous retourner une version signée par l'ensemble des parties le plus rapidement possible car il s'agit d'une pièce indispensable au dossier permettant de débloquer les bourses auxquelles vous avez droit.

Afin d'élaborer votre Learning Agreement, référez-vous aux offres de formation disponibles sur les sites internet de nos partenaires.

> La Protection Sociale

Lorsque vous partez pour une mobilité, vous restez étudiant de la Faculté d'Economie. A ce titre, vous devez souscrire au régime de sécurité sociale étudiante, de la même manière que si vous restiez à Montpellier.

Vous devez être en mesure de fournir au BRI avant votre départ :

- Carte Européenne d'Assurance Maladie ;
- Attestation d'assurance Rapatriement ;
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile.

Ces documents contribuent à la constitution de vos dossiers de bourses.

Vous pouvez vous adresser, selon votre situation, à votre sécurité sociale étudiante (LMDE ou MEP) ou à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Attention : Les délais pour acquérir ces documents sont souvent longsanticipez !

Les liens suivants vous seront utiles pour vous renseigner sur votre couverture maladie en fonction de la nature de votre mobilité :

- En Europe : <http://ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-par-tez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/vous-partez-faire-des-etudes-en-europe.php>
- Hors-Europe : <http://ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-par-tez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/vos-etudes-se-deroulent-hors-europe.php>
- Québec: <http://ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/vous-etudiez-au-quebec.php>

7. Démarches auprès de l'université partenaire

> **L'Application Form**

L'Application Form est le dossier d'inscription dans votre université d'accueil. C'est un document officiel émanant de cet établissement qui vous servira, dès votre sélection, à confirmer votre volonté d'aller y étudier. **Il est indispensable de vous procurer ce document et le retourner dans les dates limites** (*attention : chaque établissement possède un calendrier qui lui est propre*).

Vous pourrez trouver ce document sur le site internet de l'université d'accueil. En cas de problème pour vous procurer ce document, vous devrez prendre contact avec le service des Relations Internationales de l'établissement. La signature du coordinateur institutionnel au sein de la Faculté d'Economie est souvent demandée.

> **Le Logement**

Cette démarche vous appartient entièrement : n'attendez pas le dernier moment pour vous en occuper!

Dans la plupart des cas, grâce à votre statut d'étudiant en mobilité, vous pourrez solliciter auprès de votre université d'accueil un logement universitaire ; vous devrez prendre contact avec l'université d'accueil pour connaître la procédure et retirer le formulaire de réservation ou de demande (**Accommodation Form**).

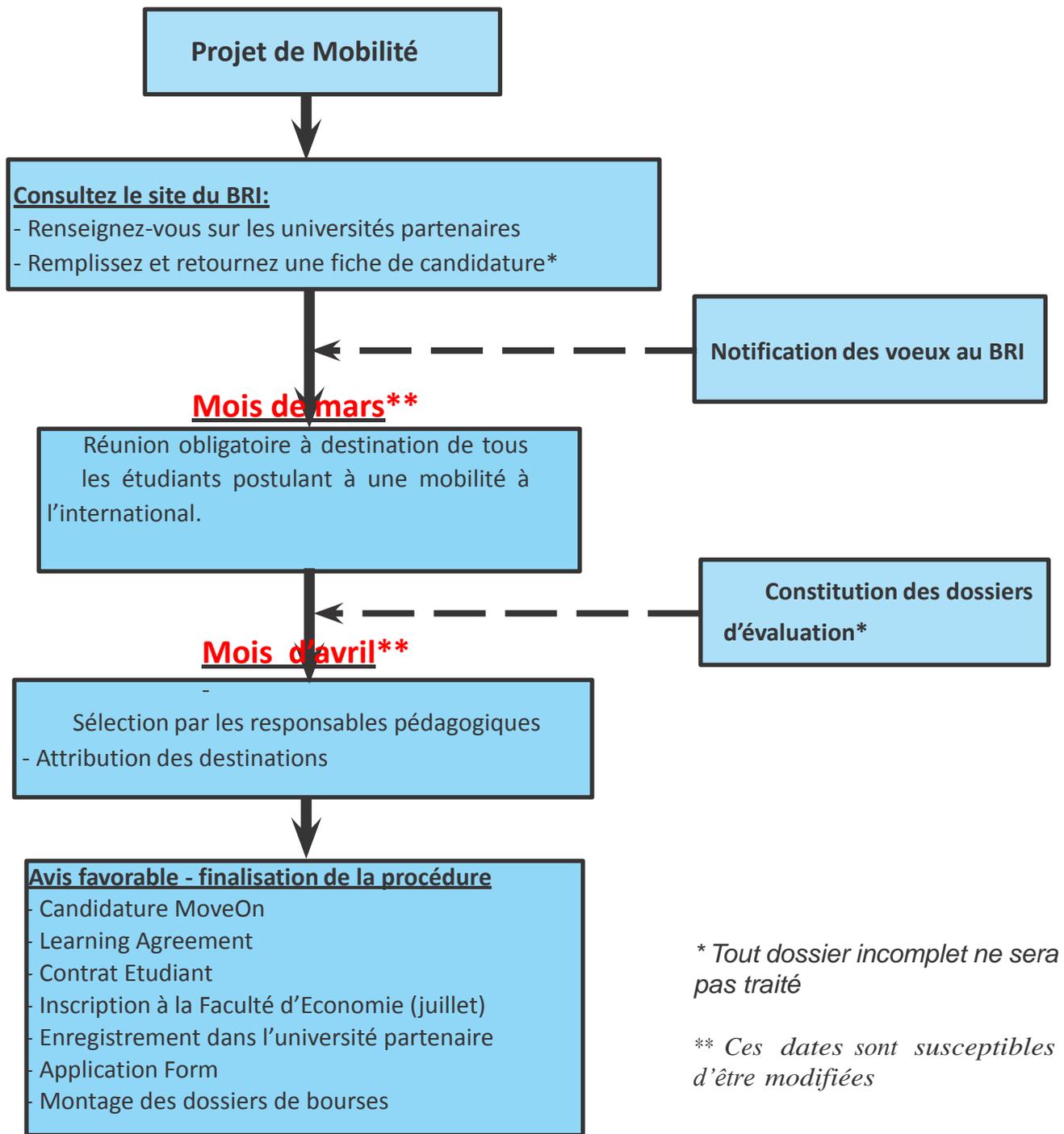
Les demandes de logement ne garantissent pas leur obtention, et vous devez être vigilants aux documents pouvant vous être demandés (chèques de caution par exemple).

Une fois que vous êtes en mobilité, ne perdez pas contact avec le Bureau des Relations Internationales.

Nous sommes là pour vous aider tout au long de votre séjour, et vous devrez nous fournir plusieurs documents à votre arrivée, au cours de votre séjour, et à votre retour.

Communiquez rapidement au BRI vos nouvelles coordonnées (téléphone mobile notamment) dans votre pays d'accueil. Cela nous permet, en cas de besoin, de vous contacter plus facilement.

8. Récapitulatif d'une candidature



9. Contacts

Mustapha GHACHEM –

Responsable du Bureau des Relations Internationales

Tél : +33 (0) 4 34 43 24 53

Fax : +33 (0) 4 34 43 24 54

Mail : mustapha.ghachem@umontpellier.fr

Cécile LUCAS –

Gestionnaire Relations Internationales

Tél : +33 (0) 4 34 43 24 52

Mail : cecile.lucas@umontpellier.fr